

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SC13676

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-sixième session ordinaire

23 – 27 janvier 2015

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/889(XXVI) Add.9

Original : anglais/français

FORUM POUR LA CULTURE DE LA PAIX EN AFRIQUE

(Point proposé par la République d'Angola)



FORUM PANAFRICAIN DE LUANDA BIENNALE DE LA CULTURE DE LA PAIX EN AFRIQUE

NOTE D'ORIENTATION

« Devant pareil cortège d'horreurs, une seule conclusion s'impose : la guerre est un mal absolu et son apologie une authentique forme d'inhumanité. »
Le Président de l'Angola, S.E. M. José Eduardo Dos Santos, parlant des quatre décennies de guerre civile qu'a connues son pays et leur cortège de destructions lors du Forum panafricain « Sources et ressources pour une culture de la paix » Luanda (Angola), mars 2013

1. Contexte

L'idée de lancer une biennale pour une culture de la paix tire son inspiration dans la **Charte de la Renaissance culturelle africaine**¹, qui stipule que la culture est le moyen le plus efficace pour l'Afrique d'accroître sa part dans la production scientifique mondiale et de surmonter les défis de la mondialisation. La Biennale est conçue comme une plate-forme visant à promouvoir la diversité culturelle et l'unité africaine. En tant que lieu de promotion des échanges culturels en Afrique et entre les pays africains, la Biennale pour une culture de la paix en Afrique est l'occasion privilégiée pour rassembler une variété d'acteurs représentant les gouvernements, la société civile, les arts, la communauté scientifique et les organisations internationales dans la perspective de prévenir et de résoudre les conflits, et de soutenir l'intégration régionale.

En tant que plate-forme d'interaction impliquant différents acteurs publics et privés, les jeunes en particulier, la Biennale se veut aussi être une contribution à la **Première initiative mondiale pour l'éducation avant tout**² du Secrétaire général des Nations Unies, avec un accent sur la valeur transformative de l'éducation à la citoyenneté. Cette approche souligne l'importance de l'éducation dans la compréhension et la résolution des problèmes sociaux, politiques et culturels mondiaux, en particulier le rôle de l'éducation dans la promotion des valeurs africaines, de la paix, des droits de l'homme, de l'équité, de l'acceptation de la diversité et du développement durable.

En tant que forum sur la non-violence et l'inclusion sociale, la Biennale vise à assurer un espace pour un dialogue interculturel et intergénérationnel, et pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

Un tel événement multisectoriel et interdisciplinaire offre des espaces de réflexions, pour la présentation et la diffusion des créations artistiques, des bonnes pratiques, et des connaissances relatives à la culture de la paix, conformément à la **Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la Priorité Afrique (2014-2021)**³ qui entend « apporter des réponses africaines aux changements dans les économies et les sociétés africaines ».

Dans le cadre des synergies dynamiques du patrimoine culturel - création contemporaine, connaissances traditionnelles, production scientifique - des expériences passées et actuelles, la Biennale est un rendez-vous prospectif panafricain, une source et un espace permettant de renforcer les politiques et plans d'action nationaux et sous-régionaux pour le développement durable et la paix.

En tant qu'action tournée vers l'avenir, la Biennale est basée sur l'**Agenda 2063**⁴ de l'Union africaine, qui offre l'occasion unique de « recréer le récit africain en mettant en perspective l'enthousiasme et le dynamisme de la population africaine et de

¹Charte de la Renaissance culturelle africaine, Union africaine, 24 janvier 2006

² <http://www.globaleducationfirst.org/>

³ <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002287/228745e.pdf>

⁴ <http://agenda2063.au.int/>

l'utilisation de leur énergie constructive pour définir et mettre en œuvre un programme réalisable pour l'unité, la paix et le développement au 21^{ème} siècle ».

La Biennale vise donc à développer une *approche pragmatique* axée sur les résultats en établissant un mécanisme de suivi et d'évaluation qui assure sa continuité.

En outre, la Biennale est parfaitement conforme au **Plan d'action pour une culture de la paix en Afrique**, qui a été adopté à Luanda (Angola) en suivant le **Forum panafricain** sur les « **Sources et ressources pour une culture de la paix** » organisé conjointement par l'UNESCO, l'Union africaine et le Gouvernement angolais en mars 2013. Le Forum a permis le lancement d'un mouvement continental et durable pour une culture de la paix en Afrique, dans le but de sensibiliser et de mobiliser les campagnes au niveau national sous le slogan « Agissons pour la paix ».

Dans le cadre des actions de suivi, le quatrième axe du Plan d'action de Luanda préconise la « *promotion **des forums de réflexion** en vue d'impliquer toutes les parties prenantes aux niveaux national, sous-régional et régional, pour examiner les actions déjà entreprises, revoir les concepts fondamentaux souvent source de malentendus et de manipulation, et de contribuer à l'identification des actions innovantes possibles pour une culture de la paix en Afrique* ».

2. Concept

Afin d'impliquer les citoyens africains, en particulier les jeunes, les femmes, les chercheurs et les acteurs culturels dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un « programme durable pour l'unité, la paix et le développement au 21^{ème} siècle » et d'assurer la pérennité et le développement d'un mouvement panafricain pour une culture de la paix, il est envisagé de lancer un événement récurrent, sur une base biennale.

Objectifs :

L'objectif principal de cet événement récurrent est d'institutionnaliser et de pérenniser le Mouvement panafricain en faveur d'une culture de la paix par la mise en place d'un partenariat multiple associant tous les acteurs clés.

Les objectifs spécifiques sont résumés dans les six mots clés suivants : bilan, action, prospective, échanges, création et communication :

- **BILAN : Faire le bilan des actions entreprises** pour la mise en œuvre du Plan d'action de Luanda en faveur d'une culture de la paix en vue de contribuer à un système de gestion et de partage des connaissances et des bonnes pratiques ;
- **ACTION : Engager les organisations gouvernementales et non gouvernementales**, ainsi que les partenaires dans le développement, et mettre en œuvre des projets en faveur d'une culture de la paix en Afrique ;

- **PROSPECTIVE : Développer une vision prospective holistique** dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine afin de contribuer à l'identification des obstacles, moteurs et facteurs de changement vers des sociétés pacifiques et résilientes, ainsi que des tendances et pistes d'action novatrices pour la culture de la paix en Afrique ;
- **ÉCHANGE : Créer un espace d'échanges et de vulgarisation des expressions culturelles et artistiques** qui contribuent à la promotion des valeurs africaines ayant trait à la culture de la paix : cinéma et photographie, musique, arts plastiques, arts du spectacle, mode et design, jeu vidéo, littérature, artisanat et industries du patrimoine ;
- **CRÉATION : Favoriser la création artistique et contribuer au développement des industries culturelles et créatives** génératrices d'emploi pour la jeunesse, dans la vision de la paix et du développement durable du continent ;
- **COMMUNICATION : Mettre en valeur la contribution du sport** à la culture de la paix par l'association de la Biennale à des événements sportifs. Valoriser également la **contribution des médias et des journalistes** par la participation de la Biennale à des actions médiatiques et des campagnes de sensibilisation en faveur de la culture de la paix en Afrique.

Thématique :

Pour placer le niveau d'ambition d'une telle biennale, il été proposé d'en faire un « Davos africain de la paix ». Pour la première édition, les thématiques « Jeunes et femmes », « Artistes et créativité », « Tourisme culturel et naturel » s'avèreront essentielles pour donner le premier rôle aux acteurs clés et permettre à l'Afrique de trouver des réponses socio-économiques aux défis auxquels elle fait face.

Activités :

Les activités seront associées à la tenue de la Biennale par l'organisation de :

- **Débats thématiques** et échange de bonnes pratiques entre les acteurs du Forum panafricain pour une culture de la paix ;
- **Journées de réflexion** sur l'avenir de l'Afrique dans les domaines de la paix et du développement, en coopération avec des réseaux de recherche sur le continent ;
- **Espaces d'exposition et de performance** pour présenter les expressions culturelles et artistiques et mobiliser des fonds pour la culture de la paix ;

- **Prix pour l'innovation dans le domaine de la création, de la recherche, des médias et de l'action** pour la promotion de la culture de la paix ;
- **Événements sportifs, musicaux et artistiques** avec la participation des artistes et athlètes africains et non africains.

En outre, il est prévu de lancer dans le cadre de la Biennale des **événements et réunions dans d'autres pays africains**, au sein des institutions panafricaines culturelles dans le cadre des festivals d'arts, musicaux et du patrimoine culturel existants :

- Journées cinématographiques de Carthage et Festival biennal de cinéma de Tunis (Tunisie) ;
- Festival international des musiques sacrées de Fès (Maroc) ;
- Rencontres de Bamako (Mali), Biennale africaine de la photographie ;
- Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (FESPACO), Burkina Faso ;
- Festival des arts nègres de Dakar (Sénégal) ;
- Festival international de mode africaine (FIMA) de Niamey (Niger) ;
- Festival des musiques urbaines d'Anoumabo (FEMUA), Côte-d'Ivoire ;
- Marché africain des arts et du spectacle africain (MASA) d'Abidjan, de Bouaké et de Bassam (Côte d'Ivoire) ;
- Festival panafricain de musique (FESPAM) de Brazzaville (Congo) ;
- Festival de musique de la corne de l'Afrique (FEST'HORN) de Djibouti ;
- Festival panafricain de la danse (FESPAD) de Kigali (Rwanda) ;
- Foire internationale du livre du Zimbabwe (ZIBF), Harare (Zimbabwe) ;
- Festival du film documentaire (DOCKANEMA) de Maputo (Mozambique) ;
- Kora Music Awards (Afrique du Sud) ;
- Etc.

Outre les événements sportifs dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations, des jeux paralympiques, des fédérations cyclistes, etc., une attention toute particulière sera accordée à la participation de la Biennale aux campagnes médiatiques et de sensibilisation pour une culture de la paix.

Éléments du programme : En vue de définir le programme de la première édition, les idées préliminaires ci-après ont été élaborées :

- **Format des réunions** : Des formats spécifiques devraient être imaginés pour rendre les séances de débats interactifs et intéressants pour un public en dehors des salles (média et Webcast).
- **Événements parallèles** : Expositions (« Imaginer la paix » – grand format), pavillons pays, spectacles, etc.
- **Acte symbolique** : il a été mentionné que la culture de la paix devrait être vue comme « trait d'union » là où les frontières divisent, et comme « facteur de résilience des peuples » là où les conditions de vie les fragilisent. Un acte symbolique et médiatique important devrait être envisagé à Luanda et sur le continent (autour de la lumière ?)

3. Organisation et lieu

Après les résultats du Forum panafricain sur les « Sources et ressources pour une culture de paix » organisé conjointement par l'UNESCO, l'Union africaine et le Gouvernement angolais, Monsieur José Eduardo Dos Santos, Président de la République d'Angola, a fait part au Directeur général de l'UNESCO de la disponibilité de l'Angola d'abriter à **Luanda (Angola)** à partir de 2015, le Forum panafricain pour une culture de la paix sur une base biennale.

Organisateurs :

- UNESCO ;
- Union africaine ;
- Gouvernement de l'Angola.

4. Acteurs et partenaires

Plusieurs acteurs et partenaires clés ont été identifiés :

- **Communautés économiques et monétaires régionales** : Des contacts (par courriers officiels) et des missions devraient être établis avec les RECs au plus vite. Les directeurs des Bureaux régionaux sont chargés d'en assurer le suivi.
- **Nations Unies et partenaires de développement** : La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique pourrait jouer un rôle particulièrement important dans la thématique : Jeunesse et emploi ou industries culturelles. Il faudrait susciter une implication au niveau du RCM/Addis et au niveau des Représentants résidents du Système de Nations Unies.

- **Partenaires de développement** : contacts, lettres officielles et missions auprès de l'OIF, du Commonwealth, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de la Banque islamique de développement, de l'ALESCSO, de l'ISESCO, de l'OCDE, etc.
- **Secteur privé** : La mobilisation des acteurs économiques est très importante pour la mise en œuvre de la Biennale et pour en assurer la viabilité. Des grands groupes associés au développement durable de l'Afrique jusqu'aux PME, un plan de mobilisation du secteur privé, avec la démarche de visibilité qui en découle, devrait être élaboré avec des spécialistes. Le groupe LIDE en Angola et d'autres regroupements d'entreprises (Chambres africaines de commerce) devraient être associés dans les plus brefs délais. Il conviendrait de proposer un réseau d'« Entrepreneurs pour la culture de la paix », similaire à ceux qui ont déjà été créés pour les femmes, les jeunes, les fondations. Parmi les secteurs les plus porteurs : celui du tourisme (compagnies aériennes, groupes hôteliers, etc.), facteur de rapprochement des peuples, des industries culturelles (maisons d'édition et de production de cinéma, audiovisuel, musique, etc.) et du développement durable (biodiversité, énergies renouvelables, habitat, etc.).
- **Décideurs, leaders politiques et chefs traditionnels** : Il s'agit d'une des cibles principales de la Biennale. Un processus d'implication (Champions de la culture de la paix), avant, pendant et après la première édition de la Biennale, devrait être envisagé. Cela doit comporter des engagements de chefs d'État et de gouvernement, de ministres et autres leaders de partis et de syndicats, aussi bien que de leaders traditionnels et spirituels (rois, reines, chefferies, etc.).
- **Médias et journalistes** : Un travail de sensibilisation des journalistes et des médias doit être entrepris afin qu'ils soient associés avant, pendant et après la Biennale. Lors de la Biennale, les journalistes et les patrons des médias pourraient s'engager par exemple dans le cadre d'une charte en faveur d'un traitement de l'information et un usage des images qui ne soit jamais instigateur de violence et de haine.
- **Communauté intellectuelle et scientifique** : Il faudrait renforcer la production intellectuelle et scientifique endogène et le lien entre les décideurs et les chercheurs. Un accent particulier a été mis sur le besoin de développer l'esprit scientifique dans les nouvelles générations par le développement de la recherche en science, technologie et innovation (STI). Des programmes comme la Gestion des transformations sociales (MOST) et des organisations comme le CODESRIA devraient être associés à la mise en place de la Biennale. Un réseau dans le domaine de la prospective sera bientôt mis en place par le Département-Afrique et l'Institut des futurs Africains, qui pourrait développer l'axe « prospectif » de la Biennale.

- **Enseignants et éducateurs** : Pour toucher les jeunes et les enfants, la voie de l'école et les contextes d'éducation et de formation formelle et non formelle en général, restent privilégiés. Il faudrait étudier quel rôle particulier pourraient jouer, pendant la Biennale, les éducateurs et enseignants, et les méthodes innovantes d'éducation à la paix et à la non-violence.
- **Artistes et célébrités du sport** : En tant que modèles très importants, surtout pour les jeunes, ces derniers doivent être identifiés et engagés soit à titre individuel (Champions de la culture de la paix), ou dans le cadre des festivals artistiques et musicaux, ou des événements sportifs existants.
- **Diaspora** : un fort consensus s'est dégagé pour que parmi les acteurs et partenaires de la Biennale de Luanda figurent des organisations, institutions et membres de la société civile de la sixième région d'Afrique qu'est la Diaspora. Un travail spécifique de recherche s'avère nécessaire pour cela.
- **Autres États membres** : À part l'Angola, d'autres États membres s'engagent à différents niveaux dans la culture de la paix dans l'organisation de forums, de campagnes de sensibilisation et de programmes nationaux : Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Liberia, Mali, Mozambique, République démocratique du Congo, Soudan du Sud, etc.

5. Mobilisation : « Appropriation »

La Biennale représente une opportunité unique pour engager tous les acteurs dans le Mouvement panafricain en faveur de la culture de la paix. Il s'agit maintenant de construire les cadres et conditions d'un tel engagement.

- **Réseaux pour la promotion d'une culture de la paix** : Les réseaux existants ou déjà formés : « Les fondations et instituts de recherche pour la promotion d'une culture de la paix en Afrique », « Femmes et culture de la paix » et « Jeunesse et culture de la paix » devraient être incorporés dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la Biennale. En ce qui concerne le rôle central des jeunes dans la Biennale, il est assuré par la tenue du Forum « Jeunesse et culture de la paix » à Libreville (Gabon) du 11 au 13 décembre 2014. Ce forum permettra à la création d'un réseau d'organisations de la jeunesse africaine et non africaine, et un prix international appelé « Jeunesse et culture de la paix ». L'intention des organisateurs est d'en faire un forum permanent qui se tiendrait une fois tous les deux ans. Cette fréquence, en alternance avec la périodicité de la Biennale de Luanda, se traduirait par une réunion annuelle pour la jeunesse africaine sur les thèmes de la culture de la paix.
- **Champions et ambassadeurs de la culture de la paix en Afrique** : des décideurs et des leaders politiques, économiques et médiatiques

pourraient devenir « Champions de la culture de la paix » à condition qu'ils acceptent une mission spécifique avec un résultat tangible.

- **Labellisation d'initiatives et d'événements :** La Biennale devrait pouvoir attribuer un label à des initiatives et projets de culture de la paix, qui seraient ainsi rendus visibles grâce à la Biennale et pourraient avoir accès aux mécanismes de soutien (Banque de la paix et microcrédits, tremplin, réseau des entrepreneurs, réseaux des fondations et institutions de recherche, etc.)
- **Mécanisme de sponsoring et d'association du secteur privé :** La Biennale devrait aussi pouvoir attribuer un label spécifique aux entreprises qui voudront s'associer et, ainsi bénéficier du dispositif de communication et de visibilité. Des événements parallèles et des espaces d'exposition (vitrine) viendraient compléter ce dispositif.
- **Médias et journalistes :** une charte par exemple, en faveur d'un traitement de l'information et l'usage des images qui ne véhicule ni violence ni haine. Une attention particulière devrait être accordée à la participation de la Biennale aux actions des campagnes médiatiques et de sensibilisation, de l'opinion publique à la culture de la paix.
- **Festivals et événements sportifs existants :** La Biennale doit avoir l'opportunité de participer aux événements organisés entre deux éditions tout au long des deux années. Les grands festivals africains devraient être contactés et des accords de partenariat signés afin de montrer à Luanda la richesse de la créativité africaine dans la musique, la danse, le théâtre, la photo, le cinéma, les arts plastiques, etc. Il est également important d'associer la Biennale à des événements sportifs comme les Jeux panafricains (Congo 2015), la Coupe d'Afrique des Nations, les Jeux paralympiques, les Tours de cyclismes, etc.
- **Initiatives pour le lancement au cours de la Biennale :**
 - **École panafricaine de la paix ;**
 - **Banque de la paix ;**
 - **Programmes nationaux et campagnes de sensibilisation (Pays à l'honneur : Liberia, RDC, Congo, Gabon, Côte d'Ivoire, Mozambique, Soudan du Sud, etc.) ;**
 - **Prix Fondation Agostinho Neto :** Le Prix pour la contribution à l'Histoire générale de l'Afrique et de l'Angola pourrait être remis tous les deux ans lors de la Biennale ;
 - **Bourses d'études pour les jeunes artistes africains et remise de « Tremplin pour l'entrepreneuriat social des jeunes et la culture de la paix »** par le CEPS en partenariat avec l'UNESCO.

6. Structures organisationnelles

- **Comité panafricain de gestion** : les principales institutions seraient représentées dans ce comité (UNESCO, UA, BAD, CER, États membres, etc.) sur la base de la représentation régionale ;
- **Comité scientifique et société civile** : Des membres des réseaux existants en feraient partie ;
- **Comité d'organisation** : Angola, UNESCO et Union africaine ;
- **Structure chargée du suivi du Mouvement panafricain en faveur de la culture de la paix, de la mise en œuvre et de l'organisation de la Biennale** : cette structure doit être composée d'une équipe internationale et d'une équipe nationale au niveau de l'Angola. Le Bureau de Yaoundé (responsable pour l'Angola), le Bureau d'Addis-Abeba (responsable de la liaison avec la Commission de l'UA et la CEA) et le Département-Afrique (responsable de la coordination) sont déjà engagés dans la mise en place de l'équipe internationale.

7. Résultats attendus après la première édition de la Biennale :

1. Un certain nombre d'acteurs représentant les cinq régions de l'Afrique et de la diaspora : engagement des gouvernements, de la société civile et du secteur privé (au moins 20 par région) dans le Mouvement panafricain en faveur d'une culture de la paix ;
2. Suivi et évaluation permanents pour étudier les résultats de la Biennale et la promotion du Mouvement panafricain en faveur d'une culture de la paix, et publication sur son propre site web ;
3. Mobilisation des ressources en nature et des fonds pour la réalisation de la première édition de la Biennale et élaboration du « plan d'entreprise » des éditions suivantes ;
4. Lancement d'initiatives novatrices pour la promotion d'une culture de la paix : École de la paix, Banque de la paix, bourses d'études « Tremplin (mécanisme de soutien) pour l'entrepreneuriat des jeunes ».

Plan d'action en faveur d'une culture de la paix en Afrique

Tenu à Luanda (Angola) du 26 au 28 mars 2013, le Forum panafricain sur les « Sources et ressources pour une culture de la paix » organisé conjointement par l'UNESCO, l'Union africaine et le Gouvernement angolais a adopté un plan d'action pour une culture de la paix en Afrique, ainsi que des recommandations et propositions d'activités en mettant l'accent sur quatre domaines prioritaires :

1. *SOURCES ET RESSOURCES CULTURELLES POUR UNE PAIX DURABLE EN AFRIQUE*

Objectifs :

- 1.1. *Valoriser la contribution de la culture africaine au dialogue et à la réconciliation ;*
 - 1.2. *Renforcer les liens entre l'éducation et la culture pour élaborer des programmes d'enseignement et de formation efficaces pour promouvoir la culture de la paix en Afrique ;*
 - 1.3. *Développer l'économie d'une culture génératrice d'emploi pour les jeunes dans la vision du développement durable du continent.*
2. **GESTION DES RESSOURCES NATURELLES POUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Objectifs :

- 2.1. *Promouvoir la coopération scientifique et la diplomatie scientifique pour le partage des ressources transfrontalières ;*
 - 2.2. *Renforcer le rôle des cosmogonies, des connaissances traditionnelles et du savoir-faire autochtone pour le développement durable ;*
 - 2.3. *Développer les économies vertes et bleues génératrices d'emploi pour tous et surtout pour les jeunes.*
3. **LES JEUNES, ACTEURS DU CHANGEMENT POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT**

Objectifs :

- 3.1. *Promouvoir l'engagement et l'inclusion des jeunes dans la société ;*
 - 3.2. *Développer l'utilisation des TIC et des médias, et valoriser les modèles porteurs pour la jeunesse africaine ;*
 - 3.3. *Valoriser le rôle de la femme dans la société africaine en tant que gardienne des valeurs et promouvoir l'égalité entre hommes et femmes auprès des jeunes.*
4. **ACTIONS POUR LA CRÉATION D'UN MOUVEMENT CONTINENTAL SOUS L'ÉGIDE DE L'UNION AFRICAINE ET DE L'UNESCO**

Objectifs :

- 4.1. *Créer un mouvement continental et durable en faveur de la paix, capable de mobiliser les États africains, le secteur privé, les artistes, les dirigeants africains, les organisations internationales et les acteurs du développement régional, ainsi que les ONG et les organisations communautaires ;*

4.2. *Renforcer la Campagne de l'UA « Agissons pour la paix » pour sensibiliser l'opinion publique et la jeunesse en particulier sur le rôle que chacun peut jouer pour construire et consolider la paix et la non-violence dans le quotidien.*

En particulier, le quatrième axe du plan d'action précise les mesures de suivi suivantes :

- *établir des modalités concrètes de partenariat entre l'UNESCO, l'UA et les institutions de financement de développement en Afrique telles que la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, ainsi que les institutions financières régionales afin que celles-ci puissent inclure la culture de la paix dans leurs programmes de soutien aux pays en reconstruction post-conflit ;*
- *créer un Groupe africain pour la culture de la paix composé des représentants de l'UA, de l'UNESCO et des acteurs clés du développement en Afrique - Banque africaine de développement, Banque mondiale, Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, Communautés économiques régionales, fondations, secteur privé, société civile, etc. Cette structure ad hoc sera chargée de la mobilisation des ressources et du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Luanda ;*
- *inviter la Commission de l'Union africaine et l'UNESCO à prendre les mesures appropriées pour la mise en place de mécanismes conjoints (Commission mixte UA/UNESCO) en vue d'assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan d'action*
- *inviter tous les partenaires à inscrire leurs actions en faveur d'une paix durable dans le cadre du Mouvement continental et à faire vivre celui-ci sur le long terme ;*
- *promouvoir les systèmes de mécanisme d'alerte précoce des crises existantes aux niveaux national et régional, et les renforcer en formant des opérateurs et médiateurs au niveau local, particulièrement en impliquant de plus en plus de femmes ;*
- *élaborer un indice composite de la culture de la paix, comme résultat d'un ensemble d'indicateurs issus des huit domaines d'action de la culture de la paix, qui puissent servir de base de surveillance de la culture de la paix aux niveaux local, national et régional ;*
- *promouvoir des forums de réflexion pour impliquer tous les acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional, faire le bilan des actions déjà entreprises, revoir les concepts fondamentaux souvent source de malentendus et de manipulations, et contribuer à l'identification de pistes d'action novatrices pour la culture de la paix en Afrique ;*

- *inviter les États membres et les partenaires à soutenir les efforts de mobilisation des ressources financières et techniques pour la réalisation de la Campagne aux niveaux national et continental ;*
- *inviter les États membres et les partenaires à soutenir la stratégie d'information et de communication de la campagne ;*
- *solliciter les artistes africains afin qu'ils relaient le message de la paix à travers le continent et les encourager à créer des œuvres susceptibles de sensibiliser les jeunes à la culture de la paix ;*
- *renforcer la coopération entre l'UNESCO et l'UA pour la Campagne et en particulier la célébration du 21 septembre comme Journée internationale de la paix.*

Les participants ont également adopté une résolution, contenant des demandes à soumettre au Gouvernement angolais, à l'UNESCO et aux États membres de l'Union africaine. Il s'agissait de :

- *inviter le Gouvernement de l'Angola à bien vouloir transmettre le Plan d'action aux organisations régionales africaines, à l'UNESCO et à l'ensemble des partenaires internationaux, bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'aux partenaires du secteur privé concernés ;*
- *inviter le Gouvernement de l'Angola à bien vouloir soumettre le Plan d'action aux organes compétents de l'Union africaine, notamment au Conseil exécutif et à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en vue de définir les orientations nécessaires pour sa mise en œuvre au niveau continental ;*
- *inviter les États membres à mettre en place des mécanismes appropriés associant l'ensemble des partenaires nationaux (public et privé, autorités traditionnelles et religieuses) pour assurer la mise en œuvre du Plan, notamment par la désignation de points focaux chargés de promouvoir la Campagne internationale en faveur de la culture de la paix ;*
- *demander à la Commission de l'Union africaine et à l'UNESCO, coorganisatrices du forum, de bien vouloir prendre les mesures appropriées et mettre en place des mécanismes conjoints (Commission mixte UA/UNESCO) pour assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan d'action*

En outre, à sa 191^{ème} session, le Conseil exécutif de l'UNESCO, a adopté la Décision 191 EX/48, dont le paragraphe 74 :

- *prie le Directeur général d'étudier, avec la Commission de l'Union africaine, la possibilité de mettre en place des mécanismes communs pour surveiller la mise en œuvre du Plan d'action de Luanda sur une culture de la paix.*

PLAN D'ACTION
EN FAVEUR D'UNE CULTURE DE LA PAIX EN AFRIQUE
« AGISSONS POUR LA PAIX »

**PLAN D'ACTION
EN FAVEUR D'UNE CULTURE DE LA PAIX EN AFRIQUE
« AGISSONS POUR LA PAIX »**

Ce Plan d'action s'adresse à toutes les composantes de la société africaine : dirigeants politiques, institutions nationales et régionales, société civile, associations communautaires, mouvements de jeunesse et organisations de femmes, leaders religieux et traditionnels, entrepreneurs et dirigeants du secteur privé, etc. afin que chaque organisation ou institution puisse se l'approprier et s'en inspirer pour la programmation et la mise en œuvre de leurs programmes et activités à court, moyen et long terme.

• **SOURCES ET RESSOURCES CULTURELLES POUR UNE PAIX DURABLE EN AFRIQUE**

Objectif 1.1 : Valoriser la contribution de la culture africaine au dialogue et à la réconciliation

Recommandations générales

- la culture de la paix au quotidien devrait être reflétée de manière transversale dans tous les programmes de l'Union africaine et de l'UNESCO ;
- la culture – source d'énergie, de dignité, d'innovation, d'espoir et d'une vie créatrice des peuples - ne doit pas être instrumentalisée pour justifier ou exacerber les conflits ;
- la culture, reflet des valeurs esthétiques, éthiques et spirituelles, en amont des tensions et des conflits doit être valorisée conformément à la doctrine selon laquelle il vaut mieux prévenir que guérir ;
- les liens entre culture et paix doivent être mis en exergue, les deux s'inscrivant dans le temps long par une pratique quotidienne, qui se résume par différentes « manières de vivre ensemble » ;
- la culture et les valeurs africaines ne devraient pas être traitées soit par une approche négative soit par une approche essentialiste et immuable. Il faudra éviter ce risque en replaçant ces valeurs au sein des valeurs universelles tournées vers l'avenir et en veillant à éviter leur manipulation et leur instrumentalisation ;
- les pratiques de la paix issues des traditions africaines, telles que les évocations bénéfiques issues de la vie créatrice des peuples, comme l'usage du mot *paix* en tant que salut quotidien doivent être valorisées ;
- une éthique du pouvoir et d'une gouvernance résolument orientée en faveur de la culture de la paix doit être promue ;

- la centralité de la communauté et celle des chefs traditionnels et religieux mettant l'accent sur la parole qui engage devraient être reconnue ;
- le rôle des grands témoins et les garants de la paix – sages, chefs traditionnels et religieux – devraient être mis en valeur ;
- le développement devrait être conçu comme une vaste entreprise de l'éducation et l'éducation comme une vaste entreprise du développement, toutes deux irriguées par les principes de la culture de la paix.

Propositions d'actions

- identifier/cartographier tous les facteurs, acteurs et institutions qui alimentent les conflits ainsi que ceux qui les préviennent / les désamorcent avec une attention particulière aux processus qui tiennent compte des traditions et pratiques locales ;
- mettre en place un cadre de politiques cohérentes permettant à toutes les identités de se conjuguer harmonieusement et de consolider le processus de culture de la paix ;
- concevoir un cadre conceptuel et opérationnel transversal qui mobilise notamment l'éducation, le patrimoine et l'histoire afin de s'assurer que la notion de culture de la paix est présente dans les politiques publiques, avec un accent particulier sur la recherche-action ;
- faire un plaidoyer au niveau continental pour l'intégration de la culture de la paix comme sujet à part entière dans les systèmes éducatifs en insistant notamment sur la relecture des manuels scolaires afin d'éliminer tout stéréotype culturel, sexiste, ethnique, linguistique et religieux, l'enseignement des langues africaines et particulièrement transfrontalières, sur la transmission des mécanismes traditionnels de prévention et résolution des conflits, sur l'utilisation de l'Histoire générale de l'Afrique, etc. ;
- élargir le recours aux mécanismes traditionnels de résolution de conflits et promouvoir les bonnes pratiques et mécanismes de réconciliation ayant déjà porté des résultats tangibles sur le continent ;
- lancer un appel à tous les pays africains pour que le Fonds du Patrimoine Africain soit doté de ressources adéquates (le patrimoine étant une source de connaissance, de conscience, de sentiment d'appartenance et haut lieu de dialogue par excellence) ;
- sensibiliser les communautés locales et la jeunesse à la mise en valeur de ce patrimoine, matériel et immatériel, ainsi que dans la recherche

d'un équilibre entre impératifs du développement et préservation du patrimoine avec un tourisme interculturel et intercommunautaire ;

- établir un répertoire des personnalités africaines, hommes et femmes, qui ont contribué à la paix et à la reconnaissance de la culture africaine ;
- promouvoir les mécanismes permanents de dialogue communautaire et de réconciliation au niveau local, avec la participation de toutes les composantes de la société ;
- mettre au point un programme de recherche-action sur les méthodes endogènes de prévention et résolution des conflits en Afrique, avec notamment un système de bourses pour jeunes chercheurs africains ;
- appuyer le Groupe de Sages de l'Union Africaine, au niveau local, national ou régional dans ses actions en faveur de la paix en Afrique.

Objectif 1.2 : Renforcer les relations entre Education et Culture pour construire des parcours d'éducation et de formation efficaces afin de promouvoir la culture de la paix en Afrique

Recommandations générales

- la culture de la paix, les langues et l'histoire de l'Afrique doivent faire partie intégrante des systèmes d'éducation formelle et non formelle et en particulier dans la formation des enseignants ;
- les bonnes pratiques en matière d'éducation à la culture de la paix devraient être valorisées et diffusées à travers le continent ;
- l'utilisation systématique de l'Histoire générale de l'Afrique devrait être promue comme outil pédagogique de référence pour l'enseignement de la culture de la paix ;
- l'enseignement des langues locales, des dialectes et l'histoire de l'Afrique dans les écoles africaines afin de combler le gap entre tradition et modernité doit être promu, ainsi que l'utilisation du théâtre, des musiques, danses et arts afin de promouvoir la culture de la paix à l'école ;
- les systèmes éducatifs publics et privés doivent intégrer l'acquisition de compétences pratiques afin de mieux préparer les diplômés à faire face à toutes les situations y compris la promotion de la culture de la paix ;
- le rôle des religions et des spiritualités devraient être renforcé dans l'enseignement des valeurs de la culture de la paix.

Propositions d'actions

- encourager et appuyer les Etats à réviser les programmes scolaires à tous les niveaux d'enseignement afin d'introduire la culture de la paix dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle ;
- investir davantage sur la recherche orientée vers des actions qui aide à la promotion de valeurs africaines favorables à la culture de la paix ; en particulier, faire davantage recours aux chercheurs locaux et renforcer la valeur ajoutée de la nouvelle université panafricaine ;
- encourager les Etats membres à développer des programmes et des politiques qui favorisent l'utilisation du théâtre, la musique, la danse et l'art pour la promotion de la culture de la paix ; une approche holistique intégrée dans les curricula et des approches au service des plates-formes formelles et informelles de promotion de la culture de la paix ;
- utiliser davantage les approches consultative et collaborative pour développer des programmes pour l'éducation à la paix comme celles utilisées dans la CEDEAO avec un focus sur la formation des formateurs ;
- créer des activités extra-scolaires particulièrement pour les enfants et les jeunes telles que des programmes faisant la promotion de la culture de paix dans les stations radiophoniques et de télévision locales ;
- organiser une Conférence conjointe UNESCO-Union Africaine des Ministres de l'éducation et de la culture afin de renforcer le lien entre éducation et culture ainsi que la promotion de la culture de la paix (Cf. Sommet de l'UA, Khartoum 2006).

Objectif 1.3 : Développer l'économie de la culture, génératrice d'emploi pour la jeunesse, dans la vision du développement durable du continent

Recommandations générales

- le développement d'une plate-forme conceptuelle pour traiter du processus de réconciliation regroupant entre autres des facteurs transversaux tels que l'économie, les ressources naturelles et culturelles, la gouvernance ;
- la promotion du tourisme interne et les échanges culturels afin d'encourager une meilleure prise en compte de la diversité culturelle ;
- le développement et l'utilisation des médias, des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de promouvoir la culture de la paix. Le média est un partenaire crucial dans le façonnement des consciences des personnes et l'inculcation de la culture de la paix ;

- la promotion d'une industrie culturelle au niveau scolaire : le patrimoine matériel et immatériel pour la paix ainsi que pour la création d'emplois pour les jeunes dans le secteur des industries de la culture et de la création ;
- la création d'opportunités d'accès au financement à destination des acteurs du monde de la culture afin de contribuer au développement économique national ;
- les Etats membres doivent être encouragés à tous les niveaux à ratifier et appliquer la Charte pour la Culture et la Renaissance Africaine car elle contient également d'importantes dispositions de promotion de la culture pour le développement ;
- un Sommet des Chefs d'Etats de l'UA devrait être dédié aux questions liées à la culture et en particulier sur la question des industries culturelles et l'économie de la culture.

Propositions d'actions

- encourager les Etats membres à faciliter la création d'un environnement favorable au développement et à l'amélioration du tourisme culturel ;
 - inviter les Ambassades africaines à diffuser les industries culturelles et créatives africaines pour leur popularisation, leur promotion et leur développement ;
 - mettre en place une base de données avec des informations pertinentes pour les acteurs du monde de la culture (telles que les opportunités disponibles, les critères de qualité, les standards internationaux, la protection des droits de propriété intellectuelle) afin d'améliorer la production culturelle ;
 - appuyer le développement de politiques nationales favorisant l'entrepreneuriat des jeunes par des programmes visant l'entrepreneuriat social et l'emploi des jeunes dans le domaine des industries culturelles (artisanats, arts, musique, festivals, cinéma, ...) ;
 - inciter les Etats à adopter une législation appropriée à réguler la création et la vie de tous les moyens de communication, y compris ceux issus des nouvelles technologies.
- **LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES POUR LA PREVENTION DES CONFLITS ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Objectif 2.1 : Promouvoir la coopération et la diplomatie scientifique pour le partage des ressources transfrontalières

Recommandations générales

- l'engagement politique pour une meilleure gestion des bassins hydrographiques et pour assurer la durabilité des ressources partagées devrait être encouragé au plus haut niveau ;
- les capacités des universités et l'implication des scientifiques et des universitaires de la région dans la production de connaissances pour une bonne gestion des ressources transfrontalières, notamment au niveau des réserves de biosphère transfrontières et des bassins hydrographiques devraient être fortement renforcées et encouragées ;
- des mécanismes de financement durable des initiatives transfrontières impliquant en priorité les ressources financières nationales devraient être mis en place pour assurer un partage équitable et une redistribution au niveau local des bénéfices issus de leur utilisation, notamment celles provenant du tourisme ;
- la coopération technique et interinstitutionnelle devrait être renforcée pour assurer la durabilité des initiatives transfrontières ;
- les décideurs devraient être sensibilisés sur l'importance et l'utilité de la télédétection notamment pour la gestion des ressources partagées (eau, sols, zones côtières, forêts...) et mettre à la disposition des communautés locales les outils de télédétection pour la gestion des ressources naturelles avec l'appui de la communauté scientifique ;
- une plus grande implication et participation de tous les acteurs notamment ceux de la base, dans la gestion des bassins hydrographiques et des réserves de biosphère transfrontières devrait être encouragée.

Propositions d'actions

- assurer une large diffusion du concept de « Réserve de biosphère pour la paix » en Afrique en valorisant en particulier l'expérience de la réserve de biosphère transfrontière du fleuve Sénégal pour susciter la création d'autres réserves du même type à travers le continent ;
- inviter les Etats membres à intégrer le concept de « Réserve de biosphère pour la paix » en Afrique dans les formations à tous les niveaux et en particulier au niveau universitaire ;
- encourager les Etats membres à faire des études interdisciplinaires et des inventaires de leurs ressources au niveau des frontières pour servir de base aux accords de gestion transfrontaliers ;

- soutenir le Réseau des organismes de gestion des bassins hydrologiques africains afin de renforcer les échanges et les partages d'expériences et la coopération institutionnelle ;
- soutenir la création d'un Institut régional de télédétection chargé de la promotion de la télédétection dans les prises de décision politiques et du suivi des conflits en Afrique au sein de l'Université Panafricaine ;
- identifier le Grand Courant du Golfe de Guinée comme un laboratoire pour étudier et résoudre les défis liés aux écosystèmes marins et côtiers en Afrique en utilisant la télédétection avec le concours des universités de la région.

Objectif 2.2 : Renforcer le rôle des cosmogonies et connaissances traditionnelles et les savoir-faire autochtones pour un développement durable

Recommandations générales

- les Etats africains et les Nations Unies ont la responsabilité de s'occuper des questions de justice et de droits de l'homme relatifs aux peuples indigènes en tant que partie intégrante de leurs engagements en faveur de la paix et du développement durable. Ceci peut être accompli au moyen d'approches inclusives et de dialogue renforçant les droits de l'homme, la reconnaissance et le respect des spécificités culturelles ;
- les autorités nationales doivent être encouragées à respecter, comprendre et valoriser les cultures indigènes, au regard de leur marginalisation et de leur abaissement. Cette reconnaissance peut prendre la forme d'une consécration juridique comme c'est le cas en République du Congo, au Burundi, en République Centrafricaine, au Rwanda etc. où les droits des peuples indigènes ont été incorporés dans le droit national ;
- la valorisation et le respect du savoir traditionnel par rapport à son mérite intrinsèque doivent aller de pair avec le respect des détenteurs dudit savoir, en l'occurrence les peuples indigènes. Cela implique le respect de leur droit d'être écouté, de participer au processus d'élaboration des politiques et à la prise de décision, de maintenir leurs spécificités culturelles et leur mode de vie, ainsi que leurs droits sur leurs terres et sur les ressources dont ils dépendent.

Propositions d'actions

Dans la perspective de la Conférence mondiale de l'AGNU sur les peuples indigènes en 2014 :

- l'UA doit assurer, avec l'appui du système des Nations Unies, la large diffusion des rapports de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et les clauses pertinentes de la Charte africaine, qui

explicitent la définition et le statut des peuples indigènes dans le contexte africain, afin de dissiper toute incompréhension et mauvaises interprétations ;

- assurer une reconnaissance étendue des systèmes de savoirs traditionnels des peuples indigènes y compris ceux des femmes indigènes, au regard de leur importance pour les peuples indigènes et pour la société en général, ainsi que leurs contributions considérables aux autres systèmes de connaissance, notamment la science contemporaine, les systèmes de bonne gouvernance, la prévention et la résolution des conflits ;
- protéger et sauvegarder les langues et les savoirs des peuples indigènes, y compris leur transmission intergénérationnelle. Les mécanismes de protection des droits de propriété intellectuelle des peuples indigènes doivent être renforcés, notamment à travers des protocoles communautaires et le renforcement des capacités, et les principes du partage équitable des bénéfices doivent être confirmés ;
- développer des approches culturellement marquées dans le domaine de l'enseignement formel et dans la santé pour assurer le respect de la diversité des identités culturelles, des politiques et des pratiques de manière à renforcer la culture de la paix en Afrique ;
- les autorités gouvernementales doivent initier un processus de dialogue formel avec les peuples indigènes et les organisations pertinentes de la société civile afin d'explorer ensemble les opportunités de résolution pacifique des conflits liés à l'exploitation et la gestion des ressources naturelles.

Objectif 2.3 : Développer les économies verte et bleue génératrices d'emploi pour tous et spécialement pour la jeunesse.

Recommandations générales

- l'importance et la contribution des économies verte et bleue doivent être pleinement reconnues au regard des perspectives croissantes d'emploi et de l'opportunité unique qu'elles offrent à la jeunesse africaine d'améliorer son bien-être. Elles doivent donc être prises avec le plus grand sérieux à tous les niveaux à travers un plaidoyer supplémentaire et une plus grande intégration dans le cadre des actions et du processus de réforme en cours ;
- le secteur de l'éducation doit s'assurer que tous les travailleurs sont dotés de connaissances, compétences et attitudes susceptibles de contribuer au développement durable. Il s'agit d'un des domaines clés de l'UNESCO qui préside la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable ;

- il existe un besoin de créer une culture d'engagement et de participation de la jeunesse afin de réaliser que parvenir à la paix est un processus, un système, une situation, un cas de gestion. Ainsi, il y a la nécessité de créer un modèle innovant intégré qui aborderait la promotion de l'entreprise sociale et le développement de la culture de la paix en Afrique de manière intégrée. Il y a des avantages indéniables à utiliser une innovation intégrée dans la promotion de la culture de la paix, l'entreprise sociale et le développement de l'économie verte.

Propositions d'actions

- développer un plaidoyer supplémentaire à tous les niveaux (international, régional, sous-régional, national) sur l'importance et les opportunités à saisir dans la transition vers les économies verte et bleue, l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) et définir les modalités d'une telle transition grâce à l'intégration dans les actions pertinentes et les processus de réforme en cours à tous les niveaux ;
 - encourager la création des réseaux d'échange (sur les connaissances pertinentes et les meilleures pratiques) parmi les acteurs de l'économie et de la société civile locale (les associations de femmes et des jeunes etc.) et les centres d'expertise aux niveaux national et international (y compris les universités virtuelles, les réseaux existant pertinents, etc.) ;
 - intégrer de manière substantielle dans l'ETFP, les connaissances et compétences en matière d'économies verte et bleue ainsi que l'éducation à la culture de la paix en vue de préparer la jeunesse aux différents emplois verts et bleus ;
 - faciliter l'entrepreneuriat des jeunes à travers des programmes d'entrepreneuriat social et d'emploi jeune dans les économies verte et bleue (tourisme écologique, recyclage, agriculture biologique, etc.) ;
 - adapter les mécanismes d'aide aux micro-entreprises engagées dans des projets innovants dans les secteurs suivants: agriculture, santé, énergies renouvelables, architecture écologique, etc. en mettant en place des mécanismes de formation, de contrôle et de suivi au niveau local.
- **LES JEUNES, ACTEURS DU CHANGEMENT POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT**

Objectif 3.1 : Promouvoir l'engagement et l'inclusion des jeunes dans la société

Recommandations générales

- des politiques nationales de jeunesse inclusives et en ligne avec les instruments internationaux et régionaux, notamment avec la Charte

africaine de la jeunesse sans oublier l'égalité des genres, doivent être formulées, révisées, ou si besoin est, développées avec la participation des jeunes ;

- les systèmes d'éducation formelle et non formelle doivent inclure une éducation à la citoyenneté, à la paix, à la tolérance, aux droits de l'homme, etc. tout en prenant en considération la nécessité de revisiter le concept de l'éducation dans son ensemble. Ce concept mérite d'être repensé de façon novatrice.

Propositions d'actions

- encourager les Etats membres à signer et ratifier la Charte Africaine de la jeunesse et élaborer des plans d'action adaptés à chaque situation nationale. Un mécanisme de suivi et de monitoring devra être mis en place afin de suivre de façon systématique les progrès réalisés par chacun des Etats membres ;
- créer un Observatoire Africain de la Jeunesse ;
- mettre en place dans tous les Etats africains des formations des jeunes au leadership, à la citoyenneté, à la justice sociale, etc. ;
- création d'un fonds pour promouvoir l'emploi des jeunes, avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD), en vue de favoriser l'entrepreneuriat social ;
- mettre en place un système de diffusion de la Charte auprès des jeunes à travers les médias, les réseaux sociaux, l'audiovisuel, etc.

Objectif 3.2 : Développer l'utilisation des TIC et des medias et valoriser les modèles porteurs d'avenir pour la jeunesse africaine

Recommandations générales

- l'éducation des jeunes et le développement de leur esprit critique pour analyser et utiliser à bon escient l'information diffusée/reçue devrait être systématiques ;
- les modèles constructifs et positifs contemporains et historiques (sportifs, musiciens, artistes, etc.) devraient être utilisés, diffusés et valorisés par les medias et à travers des événements sportifs et artistiques ;
- les capacités des jeunes professionnels de l'information sur les questions de la culture de la paix devraient être renforcées afin de leur donner les outils nécessaires et les connaissances pertinentes pour sensibiliser/informer les populations ;

- le sport comme instrument de lutte contre la violence et toutes les formes de discrimination devrait être impérativement promu ;
- les politiques qui garantissent la liberté d'expression, le pluralisme des media et la sécurité des journalistes autant que l'accès universel à l'information doivent être promus dans tous les pays.

Propositions d'actions

- créer un Observatoire des médias pour la culture de la paix en mesure de déceler des messages incitant à la violence ou renforçant les stéréotypes d'une communauté vis-à-vis d'une autre et alerter les différentes instances étatiques et internationales pour prévenir les crises et les conflits ;
- développer et créer des radios et centres multimédias communautaires et assurer la formation des journalistes locaux dans les domaines de la culture de la paix ;
- soutenir les initiatives pour la paix à travers les activités sportives et l'enseignement des sports dans les contextes d'éducation formelle ;
- élaborer des formations professionnelles et éthiques des médias et veiller à l'amélioration des conditions de travail des journalistes.

Objectif 3.3 : Valoriser le rôle de la femme dans la société africaine en tant que gardienne des valeurs et promouvoir l'égalité des genres auprès des jeunes

Recommandations générales

- les fondamentaux du patrimoine culturel immatériel africain doivent être revisités pour créer des passerelles avec la modernité et favoriser le transfert des savoirs intergénérationnels, tout en assurant l'égalité des genres et l'équité des opportunités pour tous ;
- la contribution des jeunes et des femmes en tant que sources de solutions et non de problèmes et en tant qu'acteurs de changements et de transformations sociales devrait être promue ;
- le développement des mouvements associatifs féminins et la promotion du leadership féminin devraient être encouragés à tous les niveaux.

Propositions d'actions

- lancer un programme de recherche et de divulgation sur les pratiques traditionnelles de prévention et de résolutions des conflits, qui valorisent le rôle de la femme africaine ;

- produire des outils de communication pour sensibiliser les parents sur la lutte contre les violences basées sur le genre (Information Education Communication IEC) ;
 - renforcer la coopération avec les Centres et les ONGs spécialisés (CIEFFA, FAS, FAWE, GCYC Malawi, Réseau des femmes du Fleuve Mano, etc.) pour promouvoir l'éducation des jeunes filles et femmes ;
 - définir des indicateurs pour le suivi au niveau de chaque pays.
- **ACTIONS EN VUE DE CREER UN MOUVEMENT CONTINENTAL SOUS L'EGIDE DE L'UNION AFRICAINE ET DE L'UNESCO**

Objectif 4.1 : Créer un Mouvement continental et durable en faveur de la paix, capable de mobiliser les Etats africains, le secteur privé, les artistes et leaders africains, les organisations internationales et les acteurs du développement régional ainsi que les ONG et les associations de terrain

Propositions d'actions

- établir des modalités concrètes de partenariat entre l'UNESCO, l'UA et les institutions de financement de développement en Afrique telles que la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale ainsi que les institutions financières régionales afin que celles-ci puissent inclure la culture de la paix dans leurs programmes de soutien aux pays en reconstruction post-conflit ;
- créer un Groupe africain pour la culture de la paix composé de représentants de l'UA, de l'UNESCO et des acteurs clés du développement en Afrique – Banque africaine de développement, Banque mondiale, Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, communautés économiques régionales, fondations, secteur privé, société civile, etc.-. Cette structure ad-hoc qui sera chargée de la mobilisation des ressources et du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de Luanda ;
- inviter la Commission de l'Union africaine et l'UNESCO à prendre les mesures appropriées pour la mise en place de mécanismes conjoints (Commission mixte UA/UNESCO) pour assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan d'action ;
- inviter tous les partenaires à inscrire leurs actions en faveur d'une paix durable dans le cadre du Mouvement continental et à faire vivre celui-ci sur le long terme ;
- promouvoir les systèmes de mécanisme d'alerte précoce des crises existant au niveau national et régional et les renforcer en formant des opérateurs et médiateurs au niveau local, particulièrement en impliquant de plus en plus de femmes ;

- élaborer un indice de la culture de la paix composite, résultat d'un ensemble d'indicateurs issus des huit domaines d'action de la culture la paix, qui puissent servir de base de monitoring de la culture de la paix au niveau local, national et régional ;
- promouvoir des forums de réflexion pour impliquer tous les acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional, faire le bilan des actions déjà entreprises, questionner les concepts fondamentaux - souvent source de malentendus et de manipulations - et contribuer à l'identification de pistes d'action novatrices pour la culture de la paix en Afrique.

Objectif 4.2 : Renforcer la Campagne de l'UA « Agissons pour la paix » pour sensibiliser l'opinion publique et la jeunesse en particulier au rôle que chacun peut jouer pour construire et consolider la paix et la non-violence dans le quotidien

Propositions d'actions

- inviter les Etats membres et les partenaires à soutenir les efforts de mobilisation des ressources financières et techniques pour la réalisation de la Campagne aux niveaux national et continental ;
- inviter les Etats membres et les partenaires à soutenir la stratégie d'information et de communication de la Campagne ;
- solliciter les artistes africains afin qu'ils relaient le message de la paix à travers le continent et les encourager à créer des œuvres susceptibles de sensibiliser les jeunes à la culture de la paix ;
- renforcer la coopération entre l'UNESCO et l'UA pour la Campagne et en particuliers la célébration du 21 septembre, Journée internationale de la paix.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Forum for a culture of peace in Africa (Item proposed by the Republic of Angola)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4700>

Downloaded from African Union Common Repository